RÉFLEXES VSS

pourquoi ?

Les violences sexistes et sexuelles (VSS) nécessitent une réponse la plus claire, collective et adaptée possible. Mettre en place 2-3 balises pour prendre en charge les VSS, c'est agir pour protéger les personnes, prévenir les violences et permettre un cadre plus sûr pour toutes et tous.

CE LIVRET OFFRE UN CADRE MINIMUM POUR

- Savoir écouter, accompagner, sécuriser et répondre aux besoins des personnes.
- Connaître les ressources compétentes en cas de VSS et les transmettre aux victimes.
- S'interroger sur les mesures adaptées à l'égard des auteurs.
- Poser les sujets difficiles : alerte des autorités, exclusion et sanction.
- Donner aux équipes des repères pour réagir de manière juste, cohérente et efficace.

RÉFLEXES VSS
comment agir ?

LA MÉTHODE DES 5 D

1.DISTRAIRE
Créer une diversion pour stopper une interaction problématique

" Excuse-moi, j'ai un problème avec ton ticket, tu peux venir régler au bar ? "

2.DÉLÉGUER
Demander de l'aide à un·e collègue, la team sérénité pour agir ensemble

" Devant la scène, il y a un cas de VSS. J'ai besoin que tu prennes en charge la victime et moi je m'occupe de l'auteur. "

3.DIRIGER
S'adresser clairement à l'auteur, si c'est safe pour toi et la victime

" Ici, ce type de comportement n'est pas accepté. On va te demander d'arrêter / de sortir / de t'excuser."

4.DOCUMENTER
Observer, noter, filmer ce qui se passe

- pour la victime si besoin
- pour information à l'équipe sans diffusion publique

5.DIALOGUER
Dire les bons premiers mots pour aider la victime et restaurer un sentiment de sécurité. Responsabiliser l'auteur et informer le public.

Trouver les mots, savoir quoi formuler est indispensable pour soutenir la victime. Écouter sans minimiser ni amplifier ; reformuler et l'aider à clarifier. Il importe aussi de trouver les mots pour agir en direction de l'auteur ainsi que du public. L'idée : participer à forger une culture collective face aux VSS.

Source : ONG Right to be

RÉFLEXES VSS
comment agir ?

ÉLÉMENTS CLÉS D'UNE PRISE EN CHARGE

DE LA VICTIME QUI N'EST PAS PARFAITE

La mettre **en sécurité**
(avec ses ami·es si présent·es)

Lui proposer de contacter une **personne de confiance**

Lui demander de quoi elle a **besoin maintenant pour elle, et vis à vis de l'auteur**
(qu'il reste à distance ou c'est elle qui préfère partir etc.)

Lui demander comment elle envisage les choses **dans l'heure** qui suit

Pour la suite, lui assurer votre soutien. Lui communiquer un tel/mail de l'équipe et les **contacts des organisations spécialisées**

DE L'AUTEUR QUI N'EST PAS UN MONSTRE

Chercher à **l'éloigner** et **le responsabiliser**

Lui dire et redire que son comportement est **inacceptable** et qu'il va devoir **changer ça**

Si pertinent, demander à **son entourage** de le prendre en charge pour la soirée

Après consultation de la victime et des autres membres, décider d'une **action coercitive ou pas**

Pour la suite, lui donner les **contacts des organisations spécialisées** dans l'accompagnement des auteurs de VSS

RÉFLEXES VSS
comment agir ?

LES BONS MOTS

POUR LA VICTIME

“ Tu n’es pas seule ”
“ Tu es en sécurité ”
“On te croit et on n’accepte pas ça ”
“ Tu as bien fait de nous en parler ”

POUR L'AUTEUR

“ Tu arrêtes tout de suite et tu t’éloignes ”
“ C’est inacceptable ”
“ On ne te laissera pas recommencer ”

POUR LE PUBLIC

“ Notre équipe prend en charge la victime et l’auteur ”
“ Les VSS - c’est aussi pénible en milieux festifs “

EN CAS DE SOUMISSION CHIMIQUE

Si la victime est **inconsciente** mais respire, la placer **en PLS** - Position Latérale de Sécurité
.
Si elle est consciente et **bien éveillée**, lui proposer de **petites gorgées d’eau, sans la forcer.**

Ne rien lui donner (alcool, café, lait…) et **ne pas la faire vomir**.

Si besoin, contacter le **centre anti-poison 04 72 11 69 11**

Appeler les **secours si son état est inquiétant** (somnolence, inconscience, difficultés à respirer, convulsions).

Si possible **conserver le verre** et l’envoyer rapidement en laboratoire d’analyse.

RÉFLEXES VSS
comment prévenir ?

METTRE EN PLACE DES SAFE WORDS

Safe word entre vous
Pour signaler une situation à risque sans alerter la personne concernée comme *"besoin de glace en réserve"*

Safe cocktail pour la clientèle
Créer un nom de boisson que la clientèle puisse utiliser pour demander de l'aide sans se justifier comme *"un cocktail angel"*



Repérer le signe de la main "à l'aide"

COMMUNIQUER SUR LE SUJET

Affichage type "victime ou témoin de VSS, venez au bar", sur le consentement, sur les valeurs du lieu, sur une charte mise en place, sur un tel/mail dédié au sujet des VSS.
Info en ligne : sur le site internet, les réseaux sociaux, la newsletter

PROPOSER DES CAPOTES DE VERRE

Il existe des **protections** à mettre sur le bord du verre pour empêcher d'y introduire un produit, **tout en pouvant boire**.

Réutilisables, les capotes de verre peuvent être **proposées par les serveur·ses et mises à disposition à différents endroits** du lieu.

Pour s'outiller davantage, il existe aussi le **stylo testeur de drogues B-Safe** - fabriqué en Maurienne.

RÉFLEXES VSS

Faut-il sanctionner ?

LA QUESTION SE POSE CAR

Elle surgira forcément et la réponse n'a rien d'évident.

La responsabilité légale oblige à réagir.

On peut être vite pris entre urgence d'agir et réflexes punitifs.

L'ENJEU

Quelles actions possibles et souhaitables pour stopper l'auteur sans reproduire les dérives d'une justice punitive ?

EXCLURE OU APPELER LA POLICE

Une discussion collective est nécessaire pour se donner un cadre quant aux sanctions.

Faut-il exclure ? Si oui le temps de la fin de soirée ? 1 mois ? 6 mois ? définitivement ? Sous quelles conditions revenir ?

Faut-il appeler la police ? Faut-il compter sur la justice ?

AGIR POUR INFLUENCER COLLECTIVEMENT

RÉFLEXES VSS
dans quel contexte ?

LES TEXTES DE LOI

AGISSEMENT SEXISTE

Blague sur le viol, l'inégalité homme/femme

OUTRAGE SEXISTE

Jusqu'à 1500€ d'amende
(art 621-1 du Code pénal)
Commentaires ou gestes sexuels non sollicités, insultes, sifflements,...

HARCÈLEMENT SEXUEL

2 ans de prison et 30 000€ d'amende
(art 222-33 du code pénal)
Comportements ou propos répétés qui dégradent, intimident ou mettent mal à l'aise une personne.

SOUMISSION CHIMIQUE

5 ans de prison et 75 000€ d'amende
(art 222-30-1 du code pénal)
Administrer des substances psychoactives à une personne sans qu'elle le sache ou sous la menace, souvent pour commettre des crimes comme le viol ou le vol.

AGRESSION SEXUELLE

2 ans de prison et 30 000€ d'amende
(art 222-27 du code pénal)
Acte à caractère sexuel commis sans consentement sans pénétration (main aux fesses, embrasser de force,...)

VIOL ET TENTATIVE DE VIOL

15 à 20 ans de prison
(art 222-23 du code pénal)
Acte de pénétration sexuelle ou acte bucco-génital commis par violence, contrainte, menace ou surprise.

Ne pas porter assistance à une personne en danger, alors qu'on peut le faire sans risque, est un délit passible de 5 ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende.

LA RÉALITÉ PATRIARCALE

- **1 à 2 % des viols sont sanctionnés** par une condamnation des auteurs.
- **86 % des affaires de violences sexuelles sont classées sans suite entre 2012 et 2021** (car les enquêteurs ou le parquet estiment ne pas disposer de preuves suffisantes, alors même que l'auteur est souvent identifié).
- **6 % des personnes condamnées avaient déjà été condamnées** pour une infraction sexuelle au cours des dix années précédentes
- L'ensemble des chiffres et récits rapportés **depuis des siècles**

Source : étude de l'Institut des politiques publiques - IPP, rapport du Haut Conseil à l'Égalité (HCE) 2024

RÉFLEXES VSS

Les contacts

POUR LES VICTIMES

Planning familial 38 - **04 76 87 94 61**
> *Accompagnement individuel et collectif*
- contact@leplanningfamilial38.org
- planning-familial.org/fr/leplanning38

Savoie de femme - **04 79 85 53 68**
> *Violences conjugales uniquement*
- contact@savoiedefemme.fr
- savoiedefemme.fr

Intimagir ARA - **07 49 88 98 79**
> *Pour les personnes en situation de handicap uniquement*
- handicap@planningfamilialara.com
- intimagir-ara.fr

Centre de Santé Sexuelle - **04 79 96 88 32**
> *Pour les - de 25 ans uniquement*
- *centre-sante-sexuelle@savoie.fr*

Espace Anthéia Hôpital - **04 79 96 53 45**
> *Prise en charge médicale*
- *antheia@ch-metropole-savoie.fr*

POUR LES AUTEURS

Collectif Nous sommes
> *Groupe de travail à destination des auteurs de VSS*
- assonoussommesgrenoble@protonmail.com
- collectifnoussommes.com

Planning familial 38 - **04 76 87 94 61**
> *Accompagnement individuel*
- contact@leplanningfamilial38.org
- planning-familial.org/fr/leplanning38

POUR ALLER PLUS LOIN

Serein·e·s
> *Formation en milieux festifs*
serein-e-s.org

Livret donné et créé par la collective féministe de Chambéry " La lessiveuse "